RCS : BORDEAUX
Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 02501
Numéro SIREN : 898 205 521
Nom ou dénomination : ABER GLOBAL

Ce dépôt a été enregistré le 17/02/2023 sous le numéro de dépôt 3186

PROCES-VERBAL DE DISSOLUTION ANTICIPÉE VOLONTAIRE

ABER GLOBAL sas
Société en liquidation
au capital de 3000 Euros
Siège social : 7 Allées de Chartres 33000 BORDEAUX
Siren : 898 205 521 RCS Bordeaux

PV des décisions des associés en date du 30/11/2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le trente novembre, à dix heures,

Les associés de la société ABER GLOBAL, SAS au capital de 3000€, ont tenu leur assemblée générale extraordinaire après avoir été convoqués par le président.

Associés présents :

- M. BEN YOUSSEF Mohamed. Rue François Boucher, Bat I Appt 533 33400 TALENCE.
- M. TSOULI Abdelhakim. 37 rue Leo Lagrange 33530 BASSENS.
- M. ZARATI Ahmed. 8 rue Roger Salengro Bat D Appt 99 33700 MERIGNAC.

M. BEN YOUSSEF Mohamed préside l'assemblée. Il constate que l'ensemble des associés présents est propriétaire de 100% des parts sociales, que le quorum exigé par les statuts est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Il tient à la disposition des associés les pièces suivantes :
• avis de réception des lettres de convocation envoyées aux associés.
• rapport de gestion et comptes annuels,
• texte de la résolution soumise aux associés.

Il rappelle que l'assemblée doit délibérer sur la question suivante :
« la dissolution anticipée volontaire de la société »

Il déclare la délibération ouverte.

Première résolution :

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion, les associés réunis en assemblée générale extraordinaire décident de procéder à la dissolution anticipée de la société ABER GLOBAL et à sa liquidation amiable.
Ils décident que l'existence de la société se poursuivra jusqu'à la clôture de la liquidation, que pendant la période de liquidation, la raison sociale de la société sera suivie des mots « société en liquidation » ainsi que du nom du liquidateur et le siège de la liquidation.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

La Société ABER GLOBAL est en conséquence mise en liquidation volontaire à compter de ce jour.
Mr **ZARATI Ahmed** est désigné comme liquidateur.

Celui-ci déclare qu'il accepte les fonctions de liquidateur et qu'il ne fait l'objet d'aucune décision lui interdisant de les exercer.
Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur :
8 rue Roger Salengro Bat D Appt 99 - 33700 MERIGNAC.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

L'assemblée générale donne au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour mener à bien la liquidation, réaliser l'actif, payer le passif et répartir le solde entre les associés, sous réserve des dispositions des articles L. 237-1 et suivants du Code de commerce.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie certifiée du présent procès-verbal pour effectuer le dépôt et les publications prescrits par la loi.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10h30.

Signature du président de séance:

M. **BEN YOUSSEF Mohamed**

Signatures des associés :

M. **TSOULI Abdelhakim**

M. **ZARATI Ahmed**

Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
BORDEAUX
Le 09/11/2023 Dossier 2023 00006097, référence 3304P61 2023 A 00168
Enregistrement : 0 € Pénalités : 0 €
Total liquidé : Zéro Euro
Montant reçu : Zéro Euro